



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 20.23**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL**

**RAPPORT N° 20.23**

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du CGCT, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2019, lequel témoigne du respect par le Président Patrick Devedjian de l'engagement pris envers nos concitoyens de conduire des politiques territoriales efficaces, cohérentes et soucieuses de la bonne utilisation de l'argent public. Ce dernier exercice qu'il aura intégralement présidé doit inspirer notre action alors que m'incombe désormais la tâche de lui succéder.

Dans un contexte prolongé de contraintes budgétaires pesant sur les sections de fonctionnement des budgets locaux, le Département a su cette année encore maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, permettant ainsi de respecter la limite de croissance imposée par l'Etat (+1,05% par an) et maintenir un service de qualité rendu aux Alto-séquanais. Cette situation résulte de nombreux efforts de gestion entrepris par le Département pour converger vers une administration plus efficiente, sans remise en cause de la qualité de ses services publics.

En y consacrant 829 millions d'euros, le Département confirme la primauté de ses politiques de solidarités en faveur des personnes âgées, handicapées, de l'enfance, de l'insertion, de l'accès et du maintien au logement et enfin de l'action sociale territoriale. Les politiques concourant au maintien du lien social entre les populations sont également consolidées par l'accès à la culture et au sport.

En parallèle, notre Département a bénéficié de recettes de fonctionnement dynamiques grâce principalement aux droits de mutations à titre onéreux qui ont à nouveau atteint un montant inédit, lui permettant ainsi de ne pas augmenter le taux relatif à la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est demeuré le plus bas de France.

En 2019, le Département a poursuivi la montée en puissance de ses investissements afin de réaliser et d'améliorer des équipements structurants (équipements favorisant les mobilités, collèges) pour l'avenir du territoire en consacrant 464 millions d'euros de crédits de paiement. Ces investissements ont été réalisés sans recourir à l'emprunt.

Ainsi, la bonne situation financière du Département a été consolidée. Elle reste néanmoins fortement dépendante de la conjoncture économique et des décisions de l'Etat, sans pour autant entraver la volonté du Département de poursuivre des actions visant notamment à compenser les inégalités entre les territoires avec la mise en place du FS2I.

Cette situation financière saine a d'ailleurs une nouvelle fois été saluée par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a confirmé la note maximale de « AA perspective stable », évaluant d'ailleurs la qualité de crédit intrinsèque des Hauts-de-Seine à "aa+", soit un niveau supérieur à celui obtenu par l'État. Le Département des Hauts-de-Seine est la seule collectivité départementale à disposer d'une telle qualité de crédit.

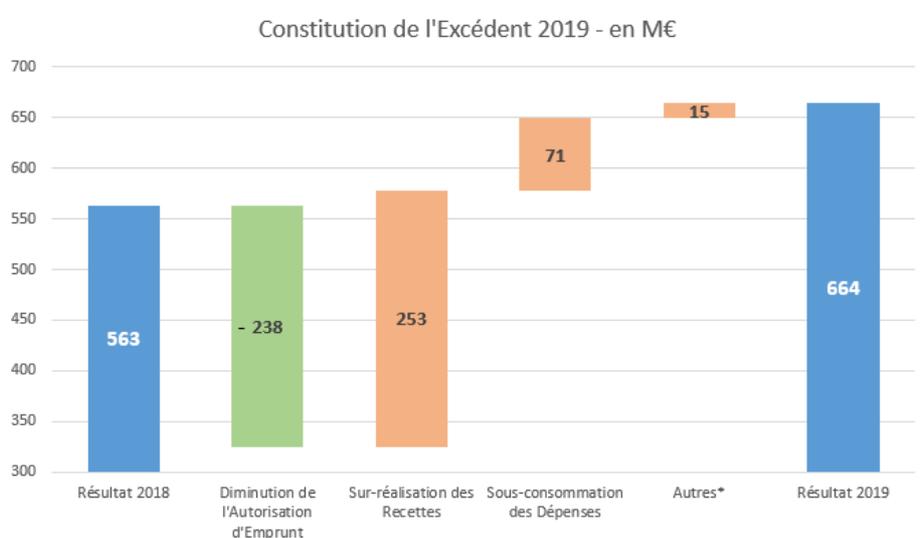
2019 a cependant vraisemblablement marqué la fin d'une ère. Outre l'épreuve douloureuse pour notre collectivité que représente le décès du Président Patrick Devedjian, la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19 a profondément bouleversé nos paradigmes, à l'échelle du monde comme à celle de nos territoires. Elle démontre, une fois de plus, la cohérence des politiques publiques que nous conduisons, tant en matière de politiques de solidarités, pour accompagner les personnes les plus fragiles et donc les plus exposées à cette crise sanitaire, qu'en matière d'infrastructures de déplacement et de qualité du cadre de vie. Cette crise va également emporter des conséquences durables avec une récession économique, qui n'épargnera pas des recettes départementales de plus en plus dépendantes de la conjoncture. La gestion rigoureuse que nous portons depuis des années va nous permettre d'affronter, aujourd'hui puis demain, ce contexte avec des moyens à la hauteur de ces enjeux inégalés dans notre histoire récente.

Le présent rapport vise donc à vous exposer les grandes tendances du compte administratif 2019, tant en recettes (I) qu'en dépenses (II), ainsi qu'à soumettre à votre approbation une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (III).

<b>I. PREAMBULE.....</b>	<b>6</b>
<b>II. DES RECETTES DEPASSANT LES 2 MD€.....</b>	<b>7</b>
A. DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT QUI PROGRESSEDENT	7
B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN BAISSSE.....	12
<b>III. DES DÉPENSES COURANTES ENCORE MAÎTRISÉES AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>13</b>
A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES.....	14
1. La mise en place de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée par l'État.....	14
2. Une augmentation qui se concentre sur les dépenses sociales.....	15
3. Le rapprochement avec les Yvelines.....	15
4. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité.....	19
5. La sécurité et la prévention de la délinquance.....	20
6. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous.....	25
7. Un territoire d'échange et de soutien touristique.....	27
8. Le logement et la rénovation urbaine.....	28
9. La contractualisation avec les communes.....	28
10. Des charges de personnel maîtrisées.....	30
11. La gestion des biens immobiliers départementaux.....	30
12. Le THD Seine.....	30
B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS.....	31
1. La mobilité sur l'ensemble du territoire.....	32
2. L'habitat et la rénovation urbaine.....	33
3. La contractualisation avec les communes.....	33
4. Le patrimoine immobilier.....	34
5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales.....	35
C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE.....	35
D. LES OPERATIONS D'ORDRE.....	37
<b>IV. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019 ET SON AFFECTATION.....</b>	<b>39</b>
A. Une amélioration de l'excédent de fonctionnement.....	39
B. Une section d'investissement en déficit.....	40
C. Un résultat cumulé en hausse.....	40

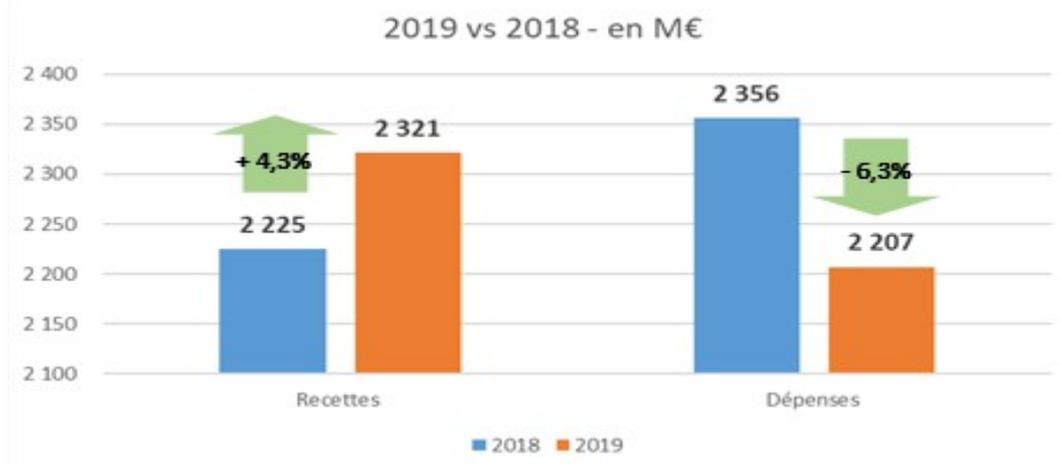
## I. PREAMBULE

L'année 2019 se clôture sur un excédent record de (+664 M€), issu principalement du résultat des excédents passés et de recettes exceptionnelles.



\* Autres : Dépenses imprévues non consommées (+10 M€) / sous-consommation de la dette (+5 M€)

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, le Département bénéficie, d'une part, de la hausse de ses recettes (+4,3%), d'autre part de la baisse des dépenses (-6,3%) par rapport à l'année passée :



## II. DES RECETTES DEPASSANT LES 2 MDSE

Le montant total des recettes réelles (hors dette) s'élève à 2 321 M€ en 2019 dont 2 255 M€ en fonctionnement et 66 M€ en investissement.

En neutralisant l'impact des recettes exceptionnelles<sup>1</sup>, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 202 M€ contre 2 100 M€ en 2018, en augmentation de plus de 100 M€. Cette progression résulte en majeure partie de l'accroissement exceptionnel des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (+ 93 M€), qui atteignent 768 M€ en 2019.

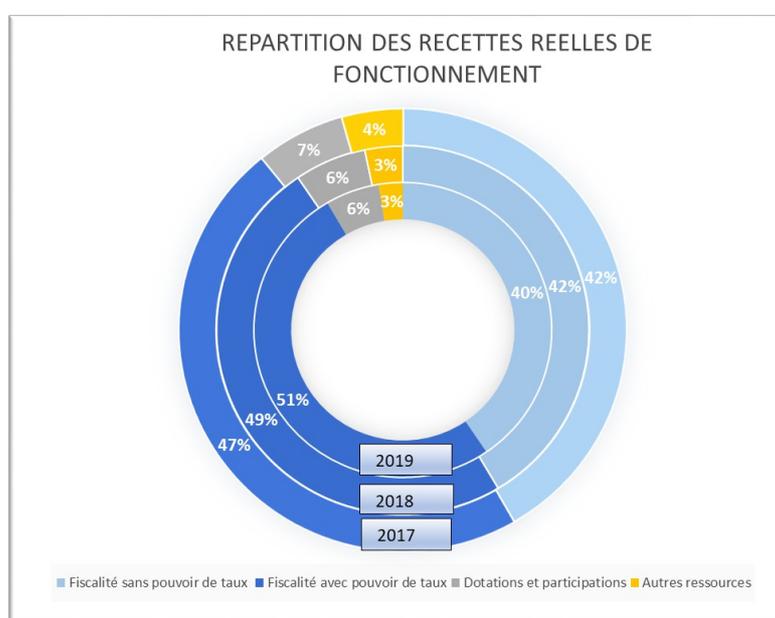
### A. DES RECETTE REELLES DE FONCTIONNEMENT QUI PROGRESSED

#### 1. La structure des recettes réelles de fonctionnement

La structure des recettes des Hauts-de-Seine met en avant le dynamisme des produits fiscaux sur lesquels le Département dispose encore d'un pouvoir de taux<sup>2</sup>, par comparaison aux autres ressources. Ce dynamisme est porté essentiellement par les recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (+112 M€ de 2017 à 2019) et dans une moindre mesure par la taxe foncière sur les propriétés bâties (+11 M€ de 2017 à 2019).

De ce fait, le poids de la fiscalité sans pouvoir de taux<sup>3</sup> (composée essentiellement de fiscalités transférées de l'Etat aux collectivités locales) dans les recettes de fonctionnement est en recul.

Les dotations versées par l'Etat et les autres ressources ne représentent qu'une part très minoritaire, soit respectivement 6 % et 3 %, des recettes réelles de fonctionnement.



<sup>1</sup> Hors dette, reprise des provisions et produits exceptionnels.

<sup>2</sup> Il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, des droits de mutation à titre onéreux et de la taxe d'aménagement.

<sup>3</sup> Il s'agit de la TSCA, des frais de gestion relatif à la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la CVAE et de l'attribution de compensation de la CVAE sur les 25 points transférés à la région, de l'IFER et de la TICPE.

## 2. Des recettes fiscales dynamiques

En 2019, le produit des impositions a davantage progressé (+ 6,87 % contre + 1,5% en 2018). Comme au niveau national, cette augmentation est portée par la croissance des impositions directes<sup>4</sup> (+ 3,24 %) et le dynamisme des impositions indirectes<sup>5</sup> (+ 9,92 %).

en €	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Impositions directes (hors FNGIR)	755 438 000	757 891 293	782 480 622	0,32%	3,24%
Impositions indirectes	880 771 941	902 803 408	992 333 840	2,50%	9,92%
Total des impositions (hors FNGIR)	1 636 209 941	1 660 694 701	1 774 814 462	1,50%	6,87%

### 2.1. Une fiscalité directe à la hausse

en €	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
TFPB	318 155 080	323 836 828	329 098 381	1,79%	1,62%
CVAE	332 260 968	328 755 533	347 970 699	-1,06%	5,84%
CVAE Région	337 986 686	337 986 686	337 986 686	0,00%	0,00%
IFER	1 561 802	1 777 696	1 871 463	13,82%	5,27%
Frais de gestion TFPB	7 324 820	7 385 906	7 404 749	0,83%	0,26%
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>997 289 356</b>	<b>999 742 649</b>	<b>1 024 331 978</b>	<b>0,25%</b>	<b>2,46%</b>
<b>Total fiscalité directe nette FNGIR</b>	<b>755 438 000</b>	<b>757 891 293</b>	<b>782 480 622</b>	<b>0,32%</b>	<b>3,24%</b>

Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) s'établit à **686 M€**, en hausse par rapport à 2018 (667 M€).

Depuis 2017 et le transfert de 25 points à la Région Ile-de-France, le Département ne perçoit plus que 23,5 % du produit de la CVAE. En contrepartie, la Région reverse une attribution de compensation d'un montant de 338 M€. Compte tenu de la conjoncture économique, cette recette, **figée depuis 2017**, se traduit, pour le Département, par une perte cumulée de dynamique de CVAE estimée à 59 M€ sur la période 2017-2019.

**17,45%**

Moyenne nationale des taux départementaux en 2019

Le taux d'imposition départemental (7,08 %), inchangé depuis 2009, demeure le plus bas de France. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé de 1,6 % pour s'élever à **329 M€**. Cette hausse est portée par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des ménages (+ 2,2 % après + 1,2 % en 2018) et par la variation physique des bases des ménages et des professionnels.

En 2019, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation pour un montant total de **377 M€** (364 M€ en 2018), en augmentation de 3,6 % :

- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), institué dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle et dont le montant définitif, notifié en 2013, s'établit à **241,9M€** ;

<sup>4</sup> Les impositions directes sont composées des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la CVAE, des IFER et des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

<sup>5</sup> Les impositions indirectes sont notamment composées des droits de mutation (DMTO) et de la taxe d'aménagement.

- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour **94,5 M€**, soit une hausse de 20 % résultant principalement de la création en 2019 du Fonds de soutien interdépartemental (FSID : 13,4 M€) ;
- la péréquation sur la CVAE pour **13,2 M€** ;
- la contribution au Fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France, à hauteur de **27,3 M€**, dont le montant est en baisse de 2,7 M€, du fait de la hausse du prélèvement opéré sur Paris, au regard de l'évolution des quatre critères de richesse et de charges définis lors de l'adoption de ce fonds.

**Ce niveau de prélèvement fiscal conforte la place du Département de premier contributeur national à la péréquation départementale<sup>6</sup>.**

## **2.2. Une fiscalité indirecte à la hausse, portée par un dynamisme exceptionnel des droits d'enregistrement**

en €	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018
Droits de mutation	656 660 514	675 486 508	768 543 260	2,87%	13,78%
Taxes d'urbanisme	17 517 950	18 112 829	13 078 793	3,40%	-27,79%
Taxe sur les conventions d'assurance	79 730 105	82 566 928	84 338 837	3,56%	2,15%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	112 873 418	112 680 218	112 669 544	-0,17%	-0,01%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 485 576	13 184 281	13 081 911	-2,23%	-0,78%
Taxe additionnelle à la taxe séjour	500 581	768 388	613 989	53,50%	-20,09%
Autres taxes	3 797	4 255	7 506	12,08%	76,41%
<b>Total fiscalité indirecte</b>	<b>880 771 941</b>	<b>902 803 408</b>	<b>992 333 840</b>	<b>2,50%</b>	<b>9,92%</b>

En 2019, le produit des droits de mutation (y compris la taxe additionnelle) a connu une hausse de 13,8 % sur le territoire départemental, pour s'établir à **768,5 M€**, du fait d'une conjoncture immobilière en constante croissance et de taux de crédits historiquement bas.

Parmi les mutations importantes enregistrées, la vente exceptionnelle de l'immeuble Crystal Park à Neuilly-sur-Seine, pour un montant de 690 M€, a généré un produit d'environ 31 M€ sur l'exercice 2019.

Ce niveau exceptionnel des DMTO en 2019 est également observé à l'échelle nationale. À fin octobre 2019, le volume annuel de transactions avait atteint un niveau record : plus d'un million de transactions avaient ainsi été réalisées en France, entre novembre 2018 et octobre 2019 (1 063 000). C'est 100 000 transactions de plus qu'il y a 1 an, soit une hausse annuelle de 10,6%.

A l'inverse, le produit de la taxe d'aménagement perçu par le Département a été seulement de **13,1 M€**, soit une baisse de 5 M€ par rapport à 2018. Cette baisse de près de 28 % s'explique par une diminution du nombre de constructions et par un montant plus important d'annulations de taxes en 2019.

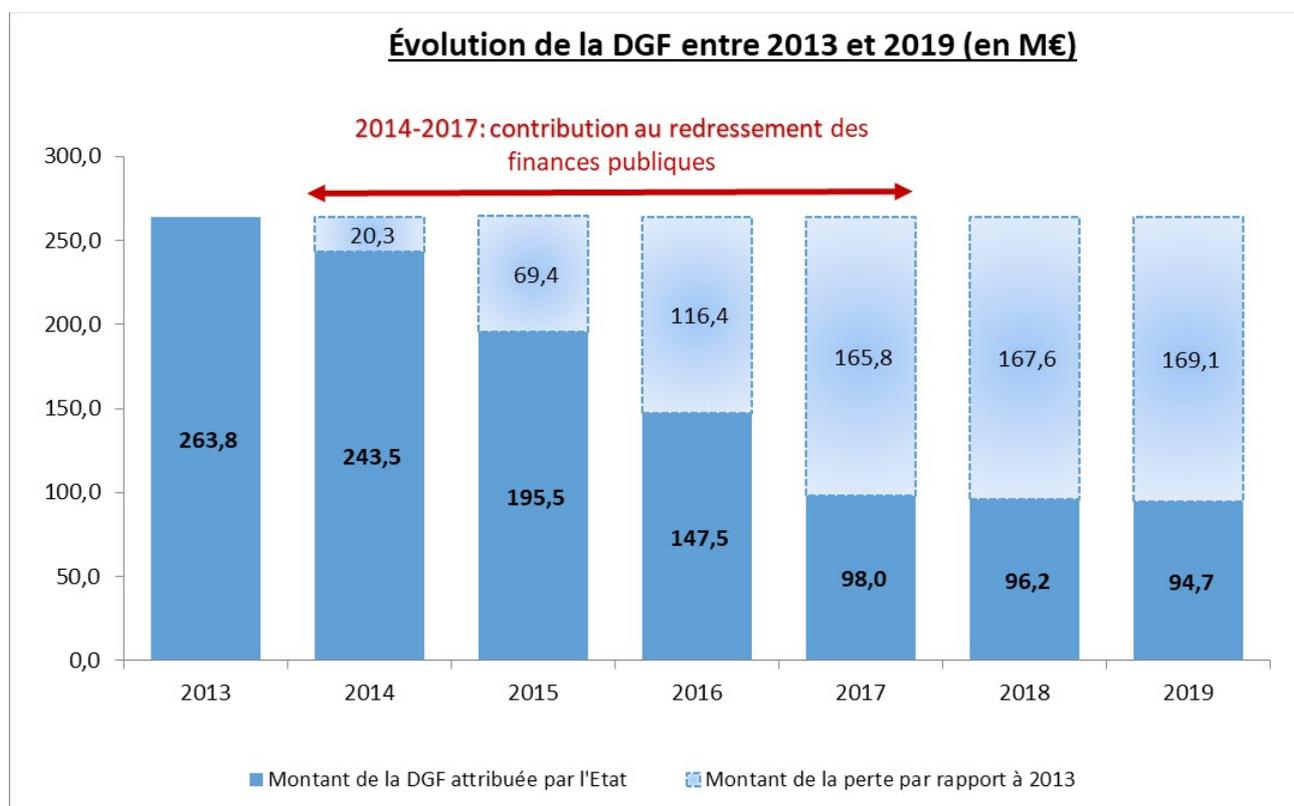
<sup>6</sup> Hors Paris (= collectivité à statut particulier)

### 3. Une stabilité des concours financiers de l'État

La loi de finances pour 2018 actait en principe l'arrêt de tout effort supplémentaire des collectivités locales au redressement des finances publiques par le biais de la baisse générale des dotations.

Malgré tout, le Département des Hauts-de-Seine subit toujours, dans une moindre mesure, une baisse de la dotation forfaitaire, afin d'abonder la part « péréquation » des autres départements. Ainsi, la DGF du Département s'est établie à **94,7 M€** en 2019, soit une baisse de 1,5 M€ par rapport à 2018.

**Au total, la DGF du Département a été réduite de 169 M€ depuis 2013, soit les deux tiers du produit.**



Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, s'établissent à **1,1 M€** contre 1,5 M€ en 2018, soit une baisse de 27 %.

Dotations de compensation (en M€)						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
12,8	11,2	9,2	8,8	1,5	1,5	1,1

Les compensations de fiscalité liées aux transferts de compétences sont assez stables :

- au titre de la gestion du RSA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) se maintient à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) s'établit à **5,5 M€**, soit un niveau identique à 2018 ;
- au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **97,5 M€** (+ 1,8 %).

Enfin, les concours versés par la CNSA<sup>7</sup> s'élèvent à **20,3 M€**<sup>8</sup> contre 17,8 M€ en 2018.

#### 4. Les cessions immobilières

##### 16,5 M€ de cessions

dans le cadre de la poursuite de la politique de défaisance de biens devenus inutiles.

En 2019, le Département a réalisé la cession de 22 propriétés départementales, dont trois crèches municipalisées. Les autres cessions sont constituées de :

- 4 ventes aux enchères,
- 9 ventes de terrains ou bâtiments,
- 7 cessions de terrains liées à des opérations de logements,
- 1 volume d'air au-dessus du domaine public départemental pour permettre la réalisation d'oriels par des promoteurs.

#### B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN BAISSSE

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières et excédent reporté, s'élèvent à **66 M€, en baisse de 4%** par rapport à l'exercice 2018.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'élève à **35,6 M€**, montant équivalent à celui de 2018 (35 M€).

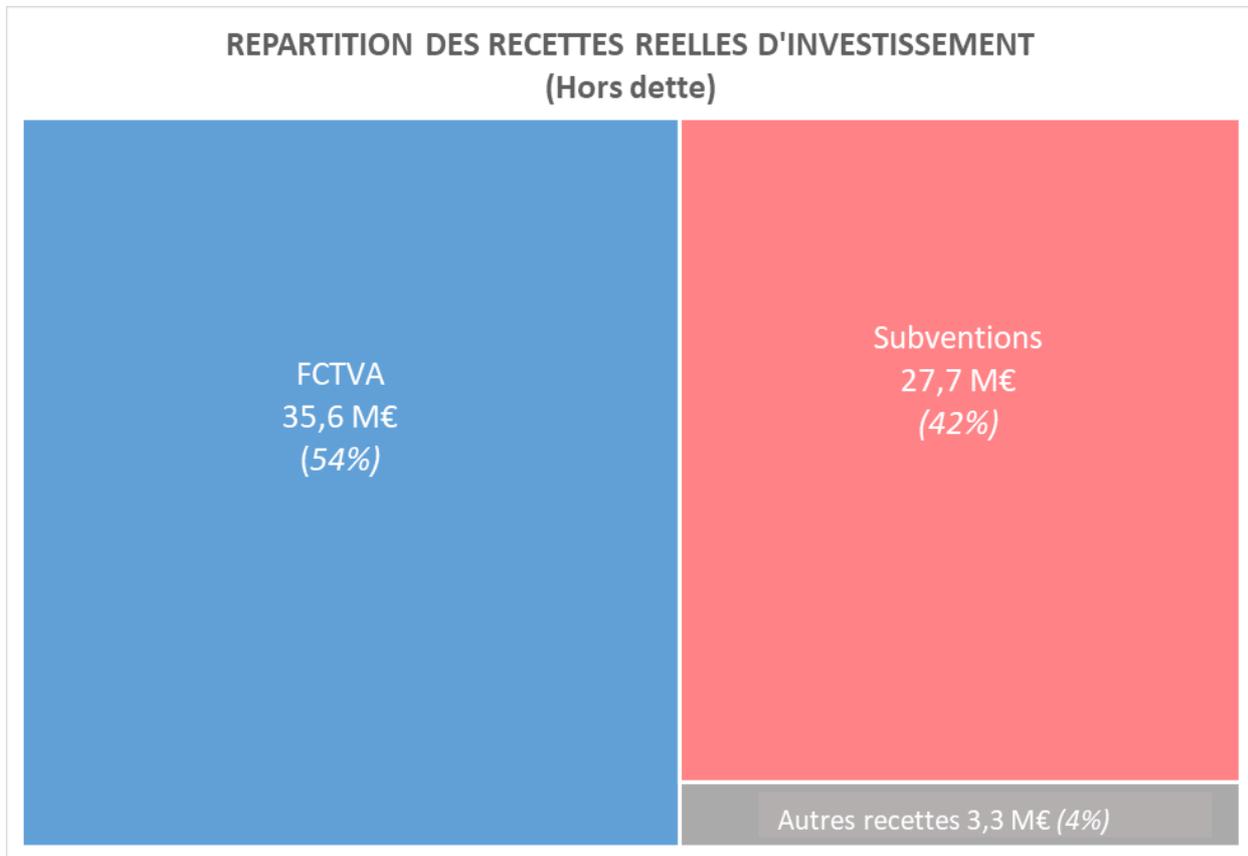
La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à **6,9 M€**.

<sup>7</sup> Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

<sup>8</sup> APA (1 & 2), PCH, MDPH et Conférence des financeurs

Enfin, les autres subventions d'investissement reçues s'établissent à **20,8 M€**, avec principalement :

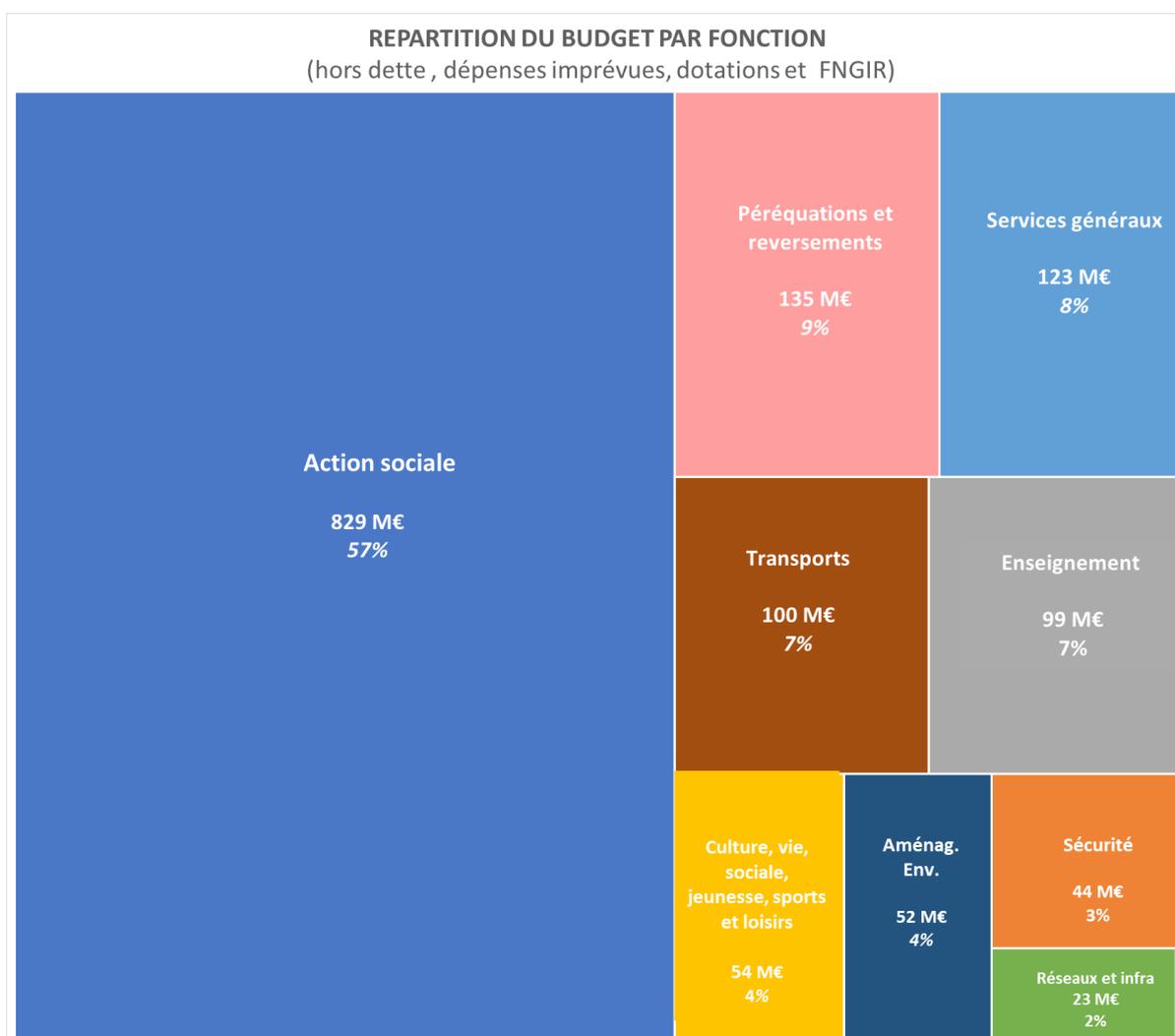
- 9,8 M€ de recettes liées à la réalisation des travaux pour le tramway 1 Asnières-Gennevilliers/Colombes ;
- 5,3 M€ liées à la réalisation des travaux pour le tramway 10 Antony-Clamart ;
- 1,4 M€ au titre des travaux de la RD1 à Clichy.



### III. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de l'exercice 2019 (2 207 M€) sont en baisse de 6,3 % par rapport à 2018 (2 356 M€), dont 1 712<sup>9</sup> M€ en dépenses de fonctionnement et 495 M€ en dépenses d'investissement.

Néanmoins, en neutralisant les mouvements exceptionnels inhérents au THD, à la dette et aux contentieux associés, les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 459<sup>10</sup> M€, contre 1 412 M€ en 2018, soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2018. Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi en 2019 :



L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant, soit 47 M€ repose essentiellement sur la progression des dépenses sociales. Elle résulte notamment des actions engagées<sup>11</sup> pour le rattrapage de facturation des frais de séjour en établissements pour les personnes âgées et handicapées (PA/PH).

<sup>9</sup> Dépenses réelles de fonctionnement avec le chapitre 66 « charges financières ».

<sup>10</sup> Hors dettes, FNGIR, THD et provisions.

<sup>11</sup> De nombreux outils et procédures ont été développés pour évaluer le retard mais aussi pour en suivre sa résorption avec notamment la mise en place de tableaux de bord dédiés. Par ailleurs ont été mis en œuvre un renforcement temporaire des équipes comptables du Pôle Solidarités et des changements de pratiques (collecte systématique des tarifs pratiqués par les établissements situés à l'extérieur du Département, déploiement de Chorus pro auprès des établissements).

Au total, ce sont plus de 16 M€ de crédits liés à des retards de facturation de prestations datant de 2018, qui ont été mandatées en 2019. Si le retard de facturation des frais de séjours en établissements pour les personnes handicapées a été résorbé, celui relatif à l'hébergement des personnes âgées demeure encore très significatif fin 2019 (20 M€).

L'autre facteur d'explication de la hausse des dépenses de fonctionnement est la participation supplémentaire du Département à la péréquation départementale. Cette augmentation résulte de la création d'un nouveau dispositif de péréquation assis sur les recettes de DMTO par la loi de Finances initiale pour 2019.

## A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES

Les dépenses de fonctionnement du Département sont composées majoritairement des dépenses de solidarité, qui s'établissent à **829 M€**. Les Hauts-de-Seine consacrent ainsi **57 %** de leurs dépenses de fonctionnement aux populations les plus fragiles.

### 1. La mise en place de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée par l'État

#### 1,2 % par an

Avec la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités locales participent désormais à la réduction du déficit public en limitant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

Le taux de référence qui a été retenu est de 1,2% par an, il est cependant modulable par l'autorité préfectorale qui doit tenir compte de plusieurs critères, dont en théorie les efforts déjà accomplis en matière de maîtrise des dépenses.

Pour le Département des Hauts-de-Seine, la trajectoire annuelle des dépenses de fonctionnement du Département ne peut pas dépasser + 1,05 % par an sur la période 2018–2020, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2018.

Dès la première année de mise en œuvre, le périmètre pris en compte des dépenses réelles de fonctionnement a diminué de 5% par rapport à l'exercice précédent, permettant au Département de respecter largement la cible de 1,05% imposée.

Au niveau national, un premier bilan du dispositif fait état d'un recul de 0,3 % des dépenses réelles de fonctionnement des 322 collectivités locales concernées et précise que 14 d'entre elles auraient cependant dépassé le plafond qui leur était individuellement assigné.

En 2019, le Département respecte une nouvelle fois la trajectoire pluriannuelle d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixée par l'Etat, malgré une très forte hausse en 2019 des dépenses ayant trait aux frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées et handicapées visant à rattraper les retards sur les prestations 2018. Dans ces conditions, la hausse des dépenses 2019 (+2,82% par rapport à celles de 2018) dépasse certes la norme annuelle, mais demeure en deçà de la trajectoire pluriannuelle.

En tout état de cause, ces développements permettent de restituer les conditions dans lesquelles s'est exercée en 2019 la contrainte budgétaire liée à l'application de l'évolution de la norme de dépense, avant que ne soit annoncé, à l'occasion de la crise sanitaire, l'abandon, au moins provisoire, par l'Etat de cette politique dite des « contrats de Cahors ».

## 2. Le rapprochement avec les Yvelines

Créé en janvier 2016, l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine s'est vu confier de nouvelles compétences majeures telles que l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale ou encore l'instruction des demandes d'adoption.

Le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines poursuivent leur démarche de rapprochement sous forme de services unifiés grâce à la mise en place de services interdépartementaux : l'éducation et la commande publique.

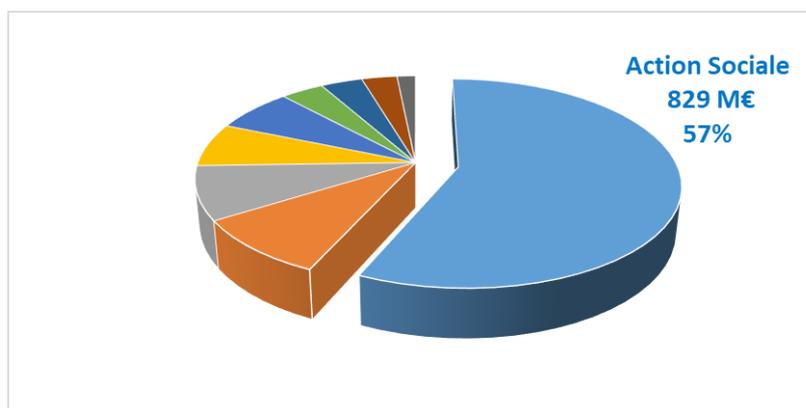
Concernant l'éducation, les deux départements comptent 214 collèges publics, soit 120 000 collégiens. Le rapprochement des services sur la base d'une stratégie partagée va permettre de renforcer l'intervention des deux collectivités en matière d'éducation. Il vise aussi à réaliser des gains de productivité, une meilleure continuité de service et le développement d'actions nouvelles, comme le développement d'internats et de partenariats avec l'enseignement supérieur.

Le volet numérique éducatif fait aussi l'objet d'une démarche de rapprochement entre les deux départements<sup>12</sup> s'articulant principalement autour de l'extension du dispositif Pass+ au département des Yvelines, sur le modèle alto-séquanais. C'est également dans le sens de l'inclusion scolaire via les apprentissages et le numérique que le Département a adhéré en novembre 2019 au syndicat Yvelines Numériques.

En ce qui concerne la commande publique, l'objectif est la mise en œuvre d'une politique d'achat unifiée de l'Ouest francilien, respectueuse des particularités des trois entités concernées (les deux départements et l'EPI). Cela permettra d'avoir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, avec à la clef des gains financiers et une meilleure efficacité du service public.

En 2019, la participation du Département aux charges interdépartementales s'est élevée à **8,3 M€**.

## 3. Une action prioritaire dans le domaine des solidarités



Le compte administratif 2019 traduit l'importance de l'action départementale en faveur de la protection des personnes les plus fragiles.

**Les dépenses réalisées au titre des actions sociales se sont ainsi élevées à 829 M€ en 2019, avec notamment :**

- **313 M€** de crédits en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- **189 M€** des crédits consacrés à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté ;
- **182,4 M€** des crédits en faveur de la protection de l'enfance ;
- **24,6 M€** de crédits consacrés à la petite enfance.

<sup>12</sup> Depuis l'été 2018

### 3.1 Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale avec des dépenses 2019 qui se sont élevées à **174,1 M€ (contre 144 M€ en 2018)**, réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2019, **l'hébergement des personnes handicapées a représenté 105,7 M€, contre 82,7 M€ en 2018**. Cette augmentation est notamment liée au rattrapage de facturation des prestations de 2018, qui ont été mandatées en 2019 pour un montant de 16 M€ grâce à des mesures de rationalisation du circuit de traitement des factures. L'intégralité du retard concernant l'hébergement personnes handicapées a été résorbée fin 2019.

En outre, **68,4 M€ ont été consacrés à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées**, se décomposant principalement de la manière suivante :

- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à hauteur de 36,1 M€ ;
- l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) représentant des dépenses de 9,7 M€ ;
- l'accueil de jour en Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL) a été financé à hauteur de 10,7 M€, et les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH) à hauteur de 8,7 M€ ;
- le service de transport Pour Aider à la Mobilité 92 (PAM 92), qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit, a été financé pour 2,1 M€ par le Département en 2019. La mise en œuvre d'un marché commun Yvelines / Hauts-de-Seine à compter de 30 avril 2019 pour les Hauts-de-Seine permet d'offrir un service de meilleure qualité tout en maîtrisant le budget grâce aux économies d'échelle liées au groupement de commandes.

### 3.2 L'accompagnement des personnes âgées

L'effort en faveur des personnes âgées a représenté en 2019 **138,6 M€, contre 131,5 M€ en 2018**. Les dépenses afférentes sont réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

**Les dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées se sont élevées à 79,3 M€ en 2019, contre 76,2 M€ en 2018**. Elles comprennent :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, pour une dépense de 30,9 M€ ;
- l'hébergement des personnes âgées en USLD, EHPAD ou résidence autonomie, pour une dépense, hors APA, de 48,4 M€.

Au titre du **maintien à domicile des personnes âgées, les dépenses se sont élevées à 59,4 M€** avec principalement :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes pour un montant de 33,8 M€ ;
- le titre Améthyste avec un budget de 19,3 M€ ;
- les subventions aux organismes pour des actions visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées pour un montant total de 4,5 M€, dont 2,8 M€ dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, mise en place par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) ;
- la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6) pour 0,9 M€.

### 3. 3 La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

#### 1,4 M€ d'indus soustraits chaque mois des acomptes mensuels

La quasi stabilité en volume des dépenses relatives au RSA résulte notamment de l'augmentation importante du montant des indus constatés en 2019 (+16,4% par rapport à 2018). Environ 1,4 M€ d'indus constatés ont été soustraits, chaque mois, au montant des acomptes mensuels de la CAF ayant ainsi pour effet de neutraliser un effet prix inflationniste.

En 2019, les dépenses relatives aux allocations versées au titre du RSA s'élèvent à 176 M€, en augmentation de 0,8% par rapport au compte administratif 2018 (174,5 M€).

Le nombre de bénéficiaires du RSA, était en stagnation en 2019. Ainsi, à la fin décembre 2019, le Département comptait 30 478 foyers bénéficiaires du RSA payés, contre 30 073 en 2018 à la même période.

Dans le cadre de son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE), le Département a consacré **4,9 M€ en 2019 pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en** attribuant :

- 1,3 M€ de subventions aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ;
- 3,1 M€ de subventions notamment pour le financement des Espaces Insertion, en baisse par rapport à 2018 suite à la fermeture de 3 espaces, l'instruction des dossiers de bénéficiaires est désormais internalisée ;
- 0,5 M€ pour financer des actions de formation et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

De plus, le Département a consacré **9,5 M€** aux dispositifs d'aide à destination des ménages en difficulté et aux publics fragilisés en 2019 notamment :

- 5,6 M€ pour l'insertion par le logement, en hausse est consécutive notamment à l'assouplissement des règles d'accès aux premières demandes et la simplification de certaines procédures ;
- 1,6 M€ à l'aide aux victimes et l'accès aux droits notamment aux femmes victimes de violence ;
- 2,1 M€ aux actions en faveur de l'insertion et de la solidarité ainsi que dans le cadre du soutien des publics fragilisés.

### 3.4 La prévention et la protection des enfants et des adolescents en danger ou en risque

En 2019, le budget consacré à la protection de l'enfance s'est établi à **182,4 M€**, en **augmentation de 8 % par rapport au compte administratif 2018** (168,4 M€), permettant, d'une part, d'améliorer la prévention des situations à risque, d'autre part, de privilégier les aides éducatives plutôt que le placement, d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et enfin de prendre en charge l'accroissement du nombre des mineurs non accompagnés.

Ainsi, il a été notamment consacré :

- **131 M€ pour l'hébergement des enfants de l'ASE (contre 123 M€ en 2018)**, qui a permis notamment le séjour des enfants dans les familles d'accueil (34,7 M€ dont 26,2 M€ aux familles d'accueil du Département), dans les établissements départementaux (19,2 M€) et les établissements associatifs habilités (51,6 M€). Le budget 2019 consacré à l'accueil des enfants placés a été impacté par l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, dont une part significative provient d'autres départements après réorientation par l'autorité judiciaire. On compte 1 313 MNA pris en charge au sein des services sociaux, soit 392 de plus qu'en 2018 en hausse de +43% ;

**+160%**  
**L'augmentation des coûts de prise en charge des MNA sur 3 ans**

Le nombre de MNA a lui bondi de +270% sur la même période (2017-2019) passant de 353 à 1 313 jeunes. Les coûts de prise en charge ont progressé de 24,4 M€ soit un total de 39,6 M€ en 2019.

Des solutions auprès d'associations sont développées notamment 150 places avec le Lien Yvelinois. D'autres appels à projet sont en cours.

- **21,1 M€** pour l'aide à domicile, qui ont permis de financer les actions éducatives (18,5 M€) ainsi que les aides financières et des actions d'aide aux familles en difficulté (2,6 M€) ;
- **4,9 M€ pour l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants et 5,4 M€** à l'accueil de jour d'enfants ;
- **18,2 M€ pour les actions de prévention envers les jeunes** dont 11,4 M€ pour la prévention spécialisée, 3,1 M€ pour les relais parentaux, ainsi que 3,7 M€ pour le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le financement des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et le soutien à la parentalité.

### 3.5. Les actions pour la petite enfance

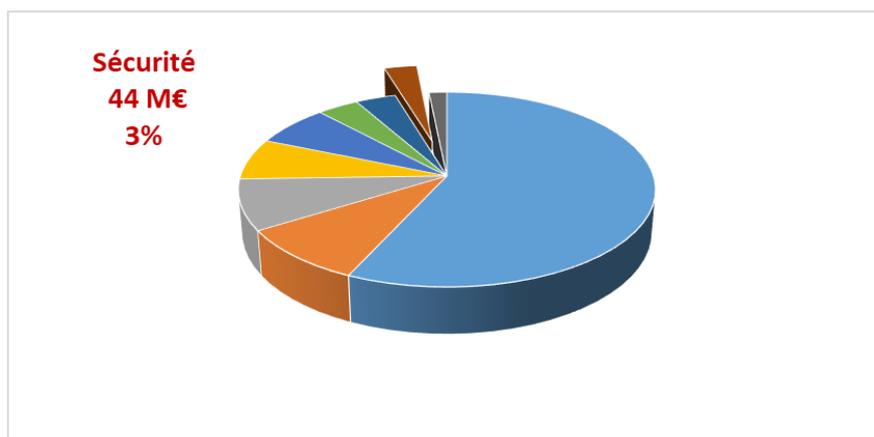
Le Département a consacré **24,6 M€ à la petite enfance**, en diminution par rapport à 2018 (27,5 M€), dont **17,1 M€** sont consacrés pour le soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants (**7,5 M€** pour les crèches conventionnées et **9,1 M€** au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales). Depuis 2018, le processus de municipalisation des crèches départementales est en effet arrivé son terme. L'action du Département se traduit ainsi désormais au travers du versement de subventions de fonctionnement aux communes dans le cadre des contrats de développement Département-Ville (cf. point III. 8. du présent rapport).

Concernant l'accueil individuel de la petite enfance, le Département a dépensé **6,7 M€** composé majoritairement de l'**allocation BBDom**, qui est une aide aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ou encore aux familles ayant un enfant handicapé.

La mise en place du paiement de cette allocation par le biais du Chèque Emploi Service Universel, à compter de 2019, permet de garantir que l'allocation est bien utilisée pour payer l'assistante maternelle ou parentale et de limiter les indus.

Enfin, **1,3 M€** ont été consacrés aux actions menées par les centres de PMI, pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant et des centres de planification et d'éducation familiale. A ce titre, sur l'année scolaire 2019/2020, le Département renforce ses actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans en finançant le dépistage visuel, par des orthoptistes, de tous les enfants de 3 à 4 ans scolarisés dans les écoles maternelles du Département.

#### 4. La sécurité et la prévention de la délinquance



Le Département a continué en 2019 de participer au **financement d'institutions assurant la sécurité au sein des départements de petite couronne et de Paris** :

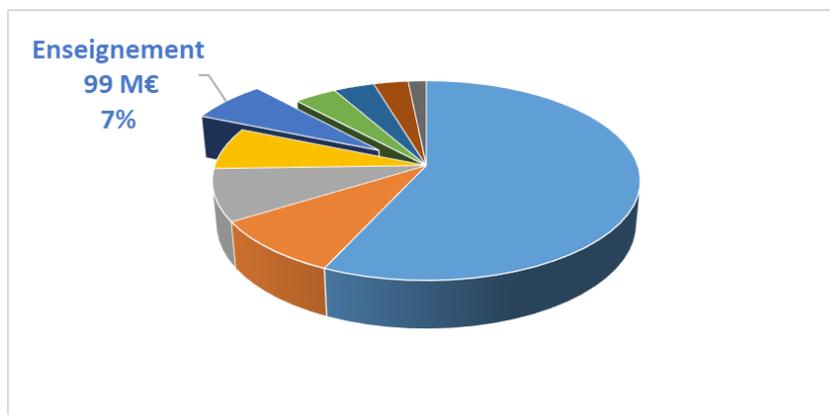
- **37,5 M€** pour le fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et **2,1 M€** au titre de l'investissement dans les casernes ;
- **3,7 M€** pour le fonctionnement des Services communs de la Préfecture de Police (laboratoire central, institut médico-légal, services des objets trouvés, laboratoire central des services vétérinaires).

En parallèle, le Département a poursuivi son action de **soutien aux actions locales de prévention de la délinquance** auprès des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour :

- **0,80 M€** de subventions de fonctionnement versées à 27 communes, une caisse des écoles, un CCAS et 42 associations ;
- **0,07 M€** de subventions d'investissement versées aux communes de Courbevoie, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Saint-Cloud pour la mise en place de la vidéo-protection.

## 5. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous

### 5.1 L'éducation



#### 5.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2019, le Département a consacré un budget de **22 M€ (contre 20,5 M€ en 2018) au fonctionnement des 98 collèges publics**, hors dépenses de personnel, dont :

- 8,0 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics ;
- 7,8 M€ pour les dépenses de fluides ;
- 1,7 M€ au titre de l'entretien des dispositifs de chauffage des collèges ;
- 1,4 M€ au titre de l'entretien des collèges ;
- 0,9 M€ au titre du fonctionnement des gymnases des collèges publics ;
- 0,7 M€ pour le nettoyage des collèges ;
- 0,7 M€ au titre des subventions complémentaires et exceptionnelles aux collèges publics ;
- 0,1 M€ pour les manuels scolaires.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement des 34 collèges de l'enseignement privé** des Hauts-de-Seine se sont élevées à **9,9 M€** en 2019.

En matière de **restauration scolaire**, les **7,9 M€** réalisés en 2019 correspondent principalement à l'aide à la demi-pension pour les familles, sous condition de revenus (cf. voir ci-contre), et à l'indemnité versée par le Département au concessionnaire (compensation entre les tarifs pratiqués par le concessionnaire et le tarif de référence de 4,28 €) qui fournit 66 collèges publics du Département dans le cadre d'un contrat de concession renouvelé à la rentrée scolaire 2018-2019 et élargi à dix nouveaux collèges.

Dans le cadre du nouveau contrat, les inscriptions à la restauration scolaire ont été intégrées au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine (cf. infra).

Par ailleurs, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficulté s'est élevée à **0,9 M€** pour l'ensemble des collèges publics et privés des Hauts-de-Seine.

#### 2,3 M€ L'aide sociale à la demi-pension

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, l'aide sociale à la demi-pension est calculée à partir des ressources des familles en application d'un barème composé de six tranches définies en fonction du quotient familial.

Un repas est ainsi facturé entre 0,64 € et 4,28 €.

### 5.1.2 Les actions éducatives

Dans un environnement complexe, caractérisé par des changements rapides liés à la société numérique, à l'évolution des modes d'apprentissage, à la montée de phénomènes potentiellement porteurs de dangers pour les jeunes, notamment les plus fragiles, le Département poursuit son soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public à travers trois axes prioritaires : la persévérance scolaire, le bien-être et le climat scolaire ainsi que la citoyenneté.

Le Département a ainsi consacré en 2019 **1,9 M€** à des **dispositifs éducatifs** dont :

- **1,08 M€** au titre de la rémunération des intervenants dans les collèges au travers des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté « Ateliers pédagogiques » et « Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) » ;
- **0,83 M€** au titre de l'appel à projets éducatifs territoriaux au sein de 93 collèges publics et 18 privés, un appel à projets davantage relié aux besoins des établissements et des collégiens ayant été lancé en 2019 en lien avec le projet académique 2020 de l'Académie de Versailles ;
- **0,05 M€** pour les classes créatives (69 classes participantes).

Par ailleurs, le Département a soutenu **l'insertion scolaire des enfants en situation de handicap** au travers de subventions versées à l'association « Les Pupilles de l'Enseignement Public » pour son intervention au centre de loisirs de l'hôpital de Garches et à l'association « SAIS 92 » (Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés), pour un montant total de **0,3 M€**.

Le Département a également soutenu de multiples **actions de promotion de la citoyenneté**, en partenariat avec différentes structures, pour un montant total de **0,1 M€**, dont un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, un partenariat avec l'association EPHETA et une participation au dispositif « Faites de la Science ».

Enfin, dans le cadre du rapprochement avec le Département des Yvelines, diverses manifestations, regroupant les collégiens des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ont été organisées au cours de l'année 2019 pour un fonctionnement de **0,05 M€** : « concours robotique », Versailles s'offre à vous », « Sur les chemins de l'école », « fête interdépartementale du numérique ».

### 5.1.3 Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

Les familles et les collégiens ont bénéficié en 2019 de plusieurs services proposés par le Pass+ :

- une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles sous la forme de deux porte-monnaie électroniques de 60 € et 20 € pour les élèves non boursiers, et 80 € et 20 € pour les élèves boursiers. La famille choisit librement le fléchage des porte-monnaie ;
- un outil de soutien scolaire en ligne gratuit pour les familles. Les collèges qui le souhaitent peuvent également utiliser l'outil dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ou les enseignants pour créer des parcours différenciés pour leurs élèves.
- des « bons plans » proposés par la collectivité : réductions tarifaires pour assister à des matchs ou des spectacles.

**65 637 collégiens**

ont bénéficié du dispositif Pass+ Hauts-de-Seine au 31 décembre 2019.

Le coût s'élève à

**2,9 M€**

(2,5 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement).

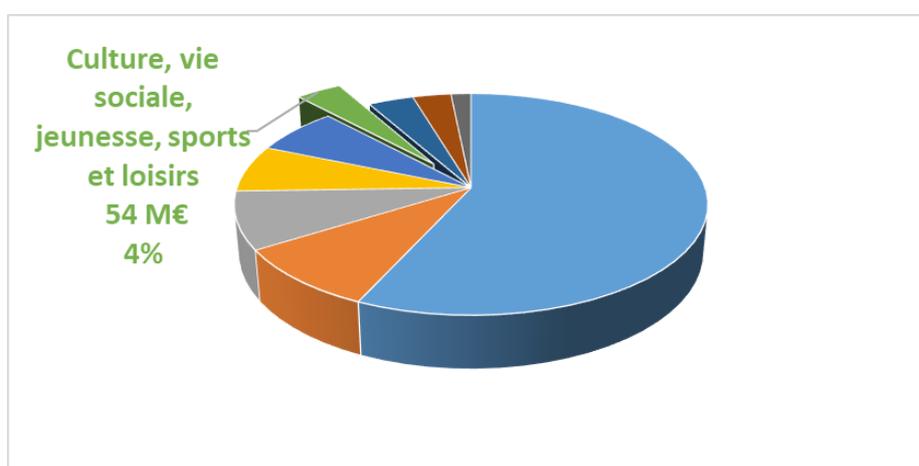
### 5.1.4 Les actions relatives à l'enseignement supérieur

En 2019, le Département a versé **0,7 M€** de subventions à l'**Université Paris Nanterre** (dont 0,2 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement), notamment pour l'aménagement du Centre de Ressources et Culture Numérique (CRCN). Ces subventions contribuent au dispositif de partenariat avec l'Université<sup>13</sup>, reposant sur le développement des trois axes suivants :

- participer à la dynamique culturelle et patrimoniale de la Vallée de la Culture ;
- faire de l'Université un lieu d'initiatives numériques pour le territoire ;
- développer l'expertise au service de la solidarité du territoire.

Par ailleurs l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement (fluides, entretien, maintenance bâtementaire et informatique) de l'ensemble immobilier du **Pôle Universitaire Léonard de Vinci** (PULV) s'élève par ailleurs à **4,9 M€**.

### 5.2 Les actions relatives aux sports



En 2019, le Département a poursuivi son programme d'actions destinées à répondre aux attentes et aux besoins sportifs des Alto-séquanais. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit avant tout de s'appuyer sur les valeurs du sport et de les transmettre avec un projet éducatif et citoyen, notamment en direction des jeunes.

Le Département a consacré **10 M€**, en plus des moyens alloués pour le sport dans le cadre des contrats de développement avec les communes, dans lesquels les subventions Haut niveau /Elite sont désormais intégrées, répartis comme suit :

- **4,2 M€ pour le soutien au mouvement sportif** dont 2,9 M€ aux partenariats avec les clubs des Hauts-de-Seine (Racing 92, Nanterre 92, BLR 92, Paris 92 et Boulogne 92), clubs emblématiques du département, porteurs de valeurs collectives partagées. Ont également été consacrés 0,5 M€ en faveur des manifestations sportives d'envergure départementale comme la Journée du Cheval ou Nautique Hauts-de-Seine et 0,6 M€ pour 45 Comités sportifs départementaux ;
- **3,4 M€ pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs départementaux** (Parc départemental de la Grenouillère, Domaine départemental du Haras de Jardy, les stades départementaux Yves-du-Manoir, Pré Saint-Jean ou encore Chazottes) afin de maintenir un maillage équilibré d'équipements sportifs de qualité sur l'ensemble de notre territoire ;

<sup>13</sup> Structuré par la convention cadre 2016-2019

- **2,4 M€ pour les actions en faveur des jeunes**, valides et en situation de handicap, pour la pratique sportive scolaire dans les collèges et les établissements spécialisés, avec notamment le Trophée Aventure ou Plein Air Handicap, mais également périscolaire et extra-scolaire, dont 1,4 M€ consacrés au dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine (20 176 participants sur réservation en 2019 et 12 169 passages l'été), pour les jeunes qui ne partent pas en vacances.

### 5.3 La culture

Le Département des Hauts-de-Seine poursuit son ambition, d'une part, de rendre la culture accessible à tous les publics, d'autre part, de soutenir des contenus exigeants et enfin de promouvoir l'innovation culturelle. Il intervient ainsi dans l'ensemble des champs artistiques et culturels représentés sur le territoire alto-séquanais. La qualité de vie et l'attractivité du territoire en sortent naturellement renforcées, incarnées à travers la marque territoriale de la « Vallée de la Culture ».

En 2019, le Département a consacré **31 M€ au secteur de la culture, contre 30M€ en 2018**

#### 5.3.1. Un engagement fort et innovant pour le rayonnement et la création d'équipements culturels

- **Le musée du Domaine départemental de Sceaux** sort d'une grande campagne de travaux, et présente au public l'exposition *Les Colbert, ministres et collectionneurs*. Un spectacle nocturne « les feux de Monsieur Colbert » a rassemblé 10 000 personnes dans le parc du Domaine. Plusieurs expositions, qui ont eu lieu dans les Écuries, se sont succédées pendant la période de travaux pour maintenir le lien avec le public et l'offre aux usagers. Des lunettes de réalité virtuelle permettent désormais une nouvelle approche de la voûte du Pavillon de l'Aurore peinte par Lebrun ;
- **La maison de Chateaubriand**, dont la fréquentation augmente régulièrement (29 368 visiteurs), affirme son positionnement de Maison d'écrivain avec le déploiement de son projet de valorisation des collections et de la bibliothèque ;
- **Le renouveau du musée départemental Albert-Kahn** s'est poursuivi avec une étape importante en 2019, qui a vu la réouverture des jardins au public. Pour fêter sa réouverture, le Département a inauguré la première scénographie lumineuse mettant en avant des scènes paysagères. Cette mise en lumière nocturne est l'occasion de découvrir le jardin sous un angle captivant, en attendant l'ouverture du musée Albert-Kahn programmée en 2021 ;
- **Le Département a consolidé sa politique de soutien aux équipements et aux projets dits structurants**, remarquables par leur ancrage territorial, leur rayonnement artistique et les actions menées en direction des publics, notamment les plus éloignés de la culture pour un montant de 10 M€. Les équipements et projets soutenus s'inscrivent donc à la fois en cohérence et en complémentarité avec les actions et équipements directement portés par le Département et contribuent ainsi à l'attractivité du territoire.

#### 5.3.2. L'approbation d'une politique active en faveur de tous les publics

- La première journée des enseignements artistiques des itinéraires et des saisons culturelles a eu lieu le 8 juin 2019 à la Seine Musicale : 1000 élèves des conservatoires et des 23 établissements labellisés ont présenté plus de 60 propositions dans 12 lieux, qui ont été vues par près de 3 000 personnes, valorisant ainsi le foisonnement d'initiatives impulsées par le Schéma départemental des Enseignements artistiques ;

- Les itinéraires culturels accessibles à tous ont été renforcés, à l’instar du Chœur des collèges ou de Collège au cinéma qui touchent plus de 14 900 collégiens des Hauts-de-Seine (dépenses de 236 331€ en 2019 ; recettes de 30 234€) ;
- Des concerts et rencontres artistiques ont été organisés en régie directe, comme le Festival Chorus ou La Défense jazz Festival (13 000 festivaliers pour la 31ème édition de Chorus des Hauts-de-Seine).

### **5.3.3. Une saison artistique affirmée à La Seine Musicale accompagnée d’une gestion renforcée du contrat de Partenariat Public Privé**

Depuis son ouverture, **La Seine Musicale** a accueilli plus de 560 représentations toutes programmations confondues avec des taux de remplissage entre 80 % et 90 %.

La fréquentation en 2019 avoisine les 350 000 spectateurs (contre 320 000 en 2018) pour un total de 210 représentations en Grande Seine et auditorium (contre 173 en 2018) dont plus de 20 000 spectateurs pour les îlots d’**Insula orchestra**.

### **5.3.4. La création d’un maillage renforcé du territoire avec un rapprochement des Yvelines**

Le Département souhaite ainsi rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture, sur un territoire amené à voir ses frontières évoluer. Des projets communs entre les départements voient le jour : Chœur des collèges, concerts, expositions, projets de restauration patrimoniales communs etc.

### **5.5.5. Une politique d’archivage dynamique dans une logique de mutualisation avec le** **78**

Le rapprochement des directions d’archives départementales du département des Hauts-de-Seine et du département des Yvelines s’est poursuivi en 2019 avec, d’une part, l’harmonisation des programmes de travail de collecte d’archives publiques, d’autre part, la rationalisation de la commande publique avec des groupements de commandes, et enfin, la poursuite de la réflexion sur la convergence des systèmes d’information.

Le projet d’implantation des Archives départementales dans le bâtiment Charles X de la caserne Sully à Saint-Cloud a été abandonné au profit d’un terrain acquis par le Département des Yvelines à Montigny-le-Bretonneux. L’expression de besoins pour les Hauts-de-Seine représente 50 kilomètres linéaires d’espaces de conservation en première phase.

Par ailleurs, la direction des archives du Département des Hauts-de-Seine poursuit la collecte et le traitement intellectuel et matériel des archives prioritaires pour l’histoire des institutions, les droits des personnes, l’aménagement du territoire ou encore les conflits contemporains, avec un accent particulier sur la valorisation numérique des inventaires d’archives sur le portail interministériel *FranceArchives* et des documents numérisés sur le site Internet *Archives & Patrimoine des Hauts-de-Seine* et sur l’*Open Data* départemental.

## 6. Un territoire d'échange et de soutien touristique

### 6.1 Le développement territorial

Dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale, développer l'attractivité du territoire est resté en 2019 un enjeu important pour préserver la compétitivité du Département.

**11,2 M€ en fonctionnement**  
**18,8 M€ en investissement**

La participation à l'établissement public local Paris La Défense (PLD) en 2019

PLD consacre un effort important aux équipements techniques et de sécurité et met en œuvre des projets urbains de grande ampleur. PLD agit également pour l'animation et le développement culturel du site ainsi que dans la gestion de la mobilité, de l'accessibilité et de l'accès à l'information (signalétique, géolocalisation pour les salariés et résidents du quartier d'affaires).

Le Département a ainsi mis en œuvre, pour un total de **1,2 M€**, une stratégie visant à :

- **attirer les entreprises et les investisseurs, français et étrangers sur notre territoire** avec une prospection internationale d'investisseurs et d'entreprises en vue de les implanter sur le territoire et la participation à Swave, incubateur de start-ups de la Fintech ;
- **développer les pôles de vie locaux** avec des programmes d'action en faveur des artisans et commerçants allos-séquanais et la promotion de l'agriculture urbaine du territoire au Salon de l'agriculture ;
- **développer les pôles de vie locaux** avec la création en 2019 du Curious Lab visant à enrichir l'action publique locale par la contribution des étudiants du territoire et le lancement d'une nouvelle stratégie d'innovation urbaine visant à accompagner les projets d'urbanisme des communes.

### 6.2 La coopération internationale

Une somme de **1,7 M€** a été consacrée aux actions de coopération internationale en 2019, répartis comme suit :

Coopération décentralisée	2019
Arménie	0,38 M€
Cambodge	0,48 M€
Haïti	0,32 M€
Benin	0,36 M€
Total programmes	1,53 M€
Initiatives jeunes Solidaires	0,08 M€
Autres actions	0,04 M€
<b>Total</b>	<b>1,66 M€</b>

## 6.2.1 Programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le Département a poursuivi ses engagements en matière de lutte contre la malnutrition et de pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti.

**En Arménie**, les subventions versées ont permis d'assurer la gestion de la ferme et de la fromagerie de Lussadzor ainsi que celle des micro-fermes, d'augmenter et diversifier la production de fromages, en mobilisant l'expertise française. Par ailleurs, deux nouvelles études ont été réalisées afin, d'une part, de mieux connaître le paysage agricole de la zone d'intervention au Tavouch ainsi que les perspectives d'utilisation des alpages, d'autre part, d'identifier les besoins en termes de formation agricole.

**Au Bénin**, les subventions versées ont permis de renforcer l'accompagnement technique des équipes afin de diversifier leurs productions, promouvoir la transformation (le soja, les plantes aromatiques et médicinales), former aux pratiques de l'agro-écologie et de commercialisation et de recruter des conseillers techniques.

**En Haïti**, les subventions versées ont permis de poursuivre l'appui aux producteurs de cacao selon deux objectifs : l'augmentation des volumes de cacao collecté et fermenté et le renforcement des capacités organisationnelles des coopératives.

**Au Cambodge**, les subventions versées ont permis de réaliser une étude de faisabilité sur la gestion des déchets organiques des marchés de Siem Reap cofinancée par le Syctom, d'étendre le programme à une nouvelle zone, le Phnom Kulen, où le maintien des activités agricoles garantit la protection des forêts et enfin d'accompagner des groupements de producteurs dans leur autonomisation économique.

### Actions nouvelles

#### Salon du chocolat

auquel le Département a participé, valorisant ainsi le soutien à la filière cacao haïtienne et permettant aux représentants de la filière cacao haïtienne de rencontrer des acheteurs potentiels ;

#### Exposition photos

organisée à l'Alliance Française (novembre 2019) de Siem Reap présentant les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée.

## 6.2.2 Edition 2019 d'Initiatives Jeunes Solidaires

Dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, le Département soutient les jeunes Altoséquanais dans la conception et la réalisation de projets de solidarité internationale.

En 2019, 23 initiatives portées par 96 jeunes des Hauts-de-Seine ont bénéficié d'un soutien financier du Département pour un montant total de **80 k€**. Quatre initiatives se sont déroulées dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département : 1 au Cambodge et 3 au Bénin. Les autres projets concernaient la Bolivie (1), l'Inde (1), Madagascar (6), le Népal (1), le Pérou (3), les Philippines (1), le Vietnam (5) et la Zambie (1).

## 7. Le logement et la rénovation urbaine

### 7.1 Le Prêt logement Hauts-de-Seine

En 2019, le Département a versé **0,68 M€** de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif « Prêt logement Hauts-de-Seine », qui ont distribué plus de 6 600 prêts entre 2007 et 2016.

### 7.2 Politique de la ville

Avec la mise en place des nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de politique de la ville, le Département a fléchi son soutien en fonction de deux axes prioritaires retenus :

- l'insertion des publics en difficulté ;
- la réussite éducative.

En 2019, le Département a versé aux bénéficiaires concernés (communes principalement et associations) la somme de **1,97 M€**.

En matière de politique de la ville, l'intervention du Département se matérialise par le soutien au déploiement du réseau de l'Ecole Française des Femmes, mis en œuvre par l'Institut des Hauts-de-Seine. L'objectif est de faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes en proposant un ensemble d'outils leur permettant de s'intégrer, en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Par ailleurs, les femmes concernées par ce dispositif doivent s'engager également dans un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

#### « Bus Santé Femmes »

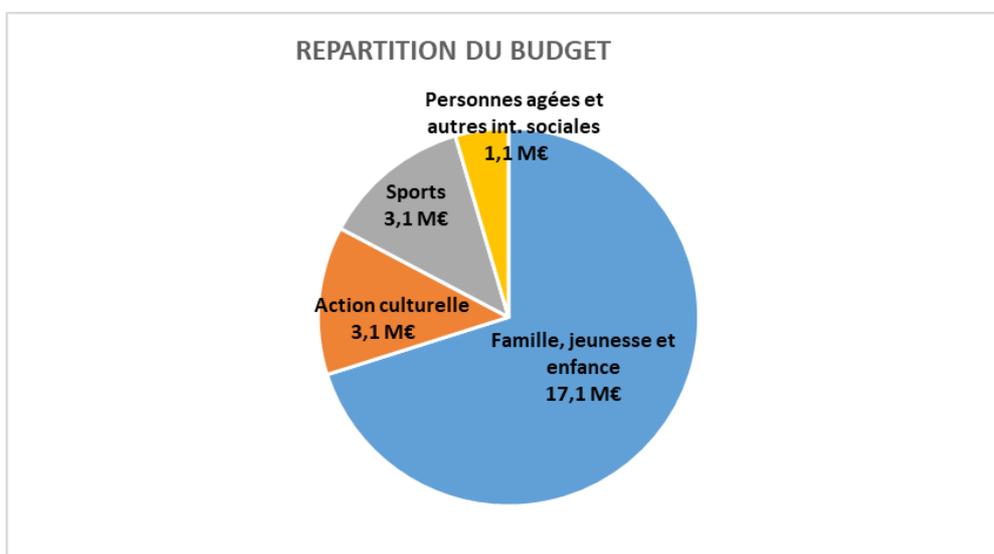
Dispositif innovant créé par l'Institut des Hauts-de-Seine et mis en place par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines dans leurs territoires, en partenariat avec les Ordres des médecins, des avocats et la région Ile-de-France. Ce bus offre un espace d'accueil et d'orientation à but préventif, sanitaire, social et psychologique adaptée à chaque femme victime d'isolement ou de souffrance.

Au total **2,91 M€** ont été versés au titre de la politique de la ville tous types d'interventions confondus.

## 8. La contractualisation avec les communes

En 2019 ont été renouvelés **26 contrats de développement** couvrant initialement la période 2016-2018 ainsi qu'un contrat couvrant la période 2017-2019.

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de ces contrats s'élèvent à **24,4 M€** en 2019 et sont réparties en fonction des politiques publiques suivantes :



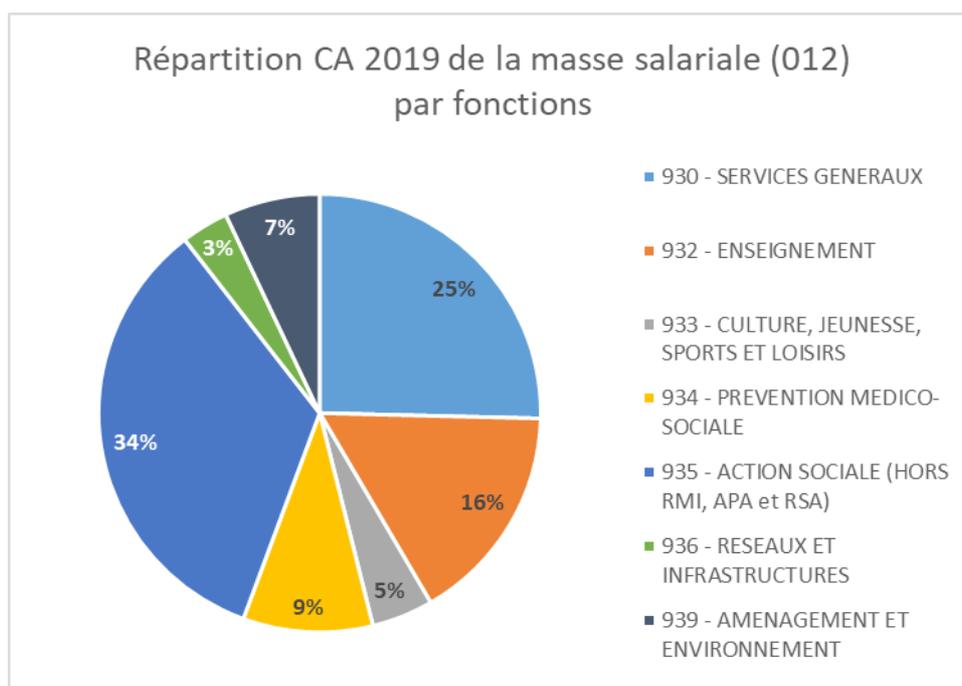
## 9. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2019 à **250 M€**, en diminution de 5,9% par rapport à 2018. Le pilotage de la masse salariale a en effet permis de réduire les dépenses de personnel et de gagner en efficacité, malgré les mesures nouvelles issues de dispositions gouvernementales.

Par cette maîtrise, le Département a pu compenser l'évolution naturelle de la masse salariale et financer en 2019 les mesures réglementaires nouvelles :

- **la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR)**, prévoyant la mise en place progressive, de 2016 à 2021, de modifications des grilles d'échelonnement indiciaire et des durées d'avancement afin de tendre vers un cadencement unique, ainsi qu'à organiser le transfert d'un montant plafonné de primes vers le traitement indiciaire brut. Après un gel de la réforme en 2018, 2019 a vu certains fonctionnaires des catégories C et B et les fonctionnaires de catégorie A bénéficier de revalorisations indiciaires, tandis que certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale de catégorie B ont été reclassés en catégorie A. L'impact de l'ensemble des mesures est évalué en 2019 à 1,8 M€ ;
- **le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**, prenant en compte l'évolution de la carrière des agents départementaux (avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes), a été estimé à 2 M€ ;

**Les dépenses de personnel réalisées en 2019 sont ci-dessous ventilées par chapitres fonctionnels** afin de rendre compte de leur part dans chacun des grands domaines de politiques publiques :



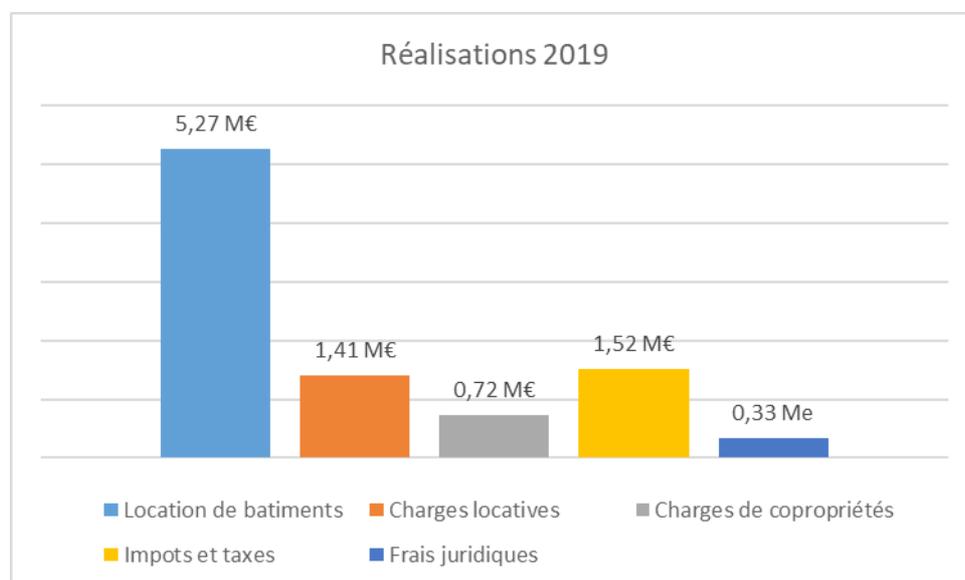
Par ailleurs, le Département a poursuivi en 2019 son **action en faveur du développement des compétences** de ses agents. **1,3 M€** ont ainsi été consacrés à leur formation auprès d'organismes extérieurs, ceci s'illustrant notamment par la création de l'Université du management, dont les premiers parcours de formation, organisés en promotions, ont d'ores et déjà suscité un accueil favorable de la part de nos cadres.

En outre, la mise en place de formations réalisées en interne par des agents du Département s'est poursuivie, renforçant à la fois l'émulation entre les différents services et la généralisation de la montée en compétence sur les pratiques et connaissances clés de l'action de notre collectivité.

Enfin, le Département a contribué à hauteur de **1,9 M€** au financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne.

## 10. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2019, les dépenses en matière de gestion immobilière se sont élevées à **9,25 M€ contre 9,60 M€ en 2018** (soit une baisse de 3,77 %). Ces dépenses ont été réparties de la manière suivante :



Cette diminution résulte principalement de la poursuite des économies locatives recherchées par le Département depuis plusieurs années.

## 11. Le THD Seine

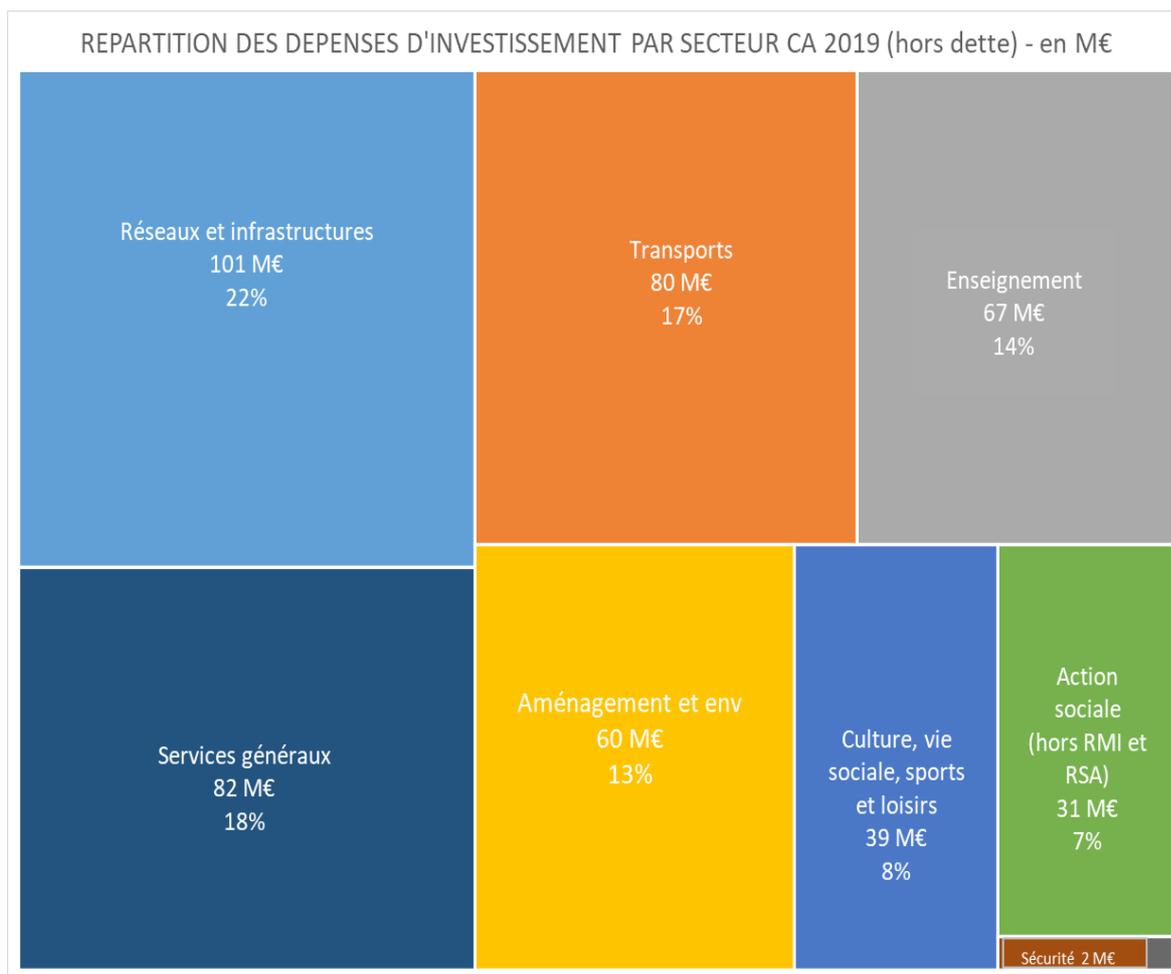
Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a cédé en 2017 pour 15 M€ son réseau de fibre, THD Seine, à la société Covage, qui en poursuit le développement sur le territoire. Covage 92 s'engage ainsi à déployer la fibre dans les zones pavillonnaires laissées inachevées par Séqualum, et à en couvrir de nouvelles si nécessaire.

À la suite de la résiliation de la délégation de service public, des contentieux sont toujours en cours avec la société Sequalum, donnant lieu à la constitution de provisions. Néanmoins, une reprise de provision pour dépréciation des actifs circulants de **27 M€** a été effectuée en 2019, correspondant au décompte indemnitaire. Le stock de ces provisions s'établit ainsi à 97 M€ pour le THD.

## B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS

En 2019, le Département a poursuivi son rythme soutenu d'investissements en y consacrant **464 M€, soit 88% des crédits votés**.

Le champs d'intervention du Département couvre aussi bien les domaines des mobilités (route, rail), de l'enseignement (avec la compétence majeure des départements en matière de collèges), de l'aménagement et de l'environnement, de la culture, de la vie sociale, des sports et loisirs comme en témoigne le graphique ci-dessous.



NB : Il s'agit d'une répartition du budget par chapitres fonctionnels conformément au plan de comptes de l'instruction budgétaire et comptable M52.

## 1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

### 1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **67 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2019. Le Département a principalement poursuivi la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement **39 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers**. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- requalification de la RD 920 section sud, à Antony et Massy, pour 2,96 M€ ;
- poursuite de la rénovation du boulevard circulaire de La Défense sur la RD 993 pour 1 M€ ;
- aménagement de la RD 906 à Clamart pour 8 M€ ;
- aménagement de la RD 908 à Courbevoie, pour 2 M€ ;
- aménagement de la RD 907 à St-Cloud (rue Dailly) pour 0,80 M€ ;
- aménagement de la RD 986 à Colombes pour 1,93 M€ ;
- aménagement de la RD 914 à Nanterre pour 1,24 M€ ;
- aménagement et dénivellation de la RD 1 à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret, pour un montant de 9,1 M€ ;
- requalification du boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine, pour 1,98 M€ ;
- aménagement de la place Jacques Chirac à Clichy pour 1,12 M€ ;
- remise en état du pont de Sèvres pour 1,31 M€ ;
- aménagement de la RD 72 à Chatillon pour 0,83 M€.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, **28 M€ de crédits ont été consacrés aux dépenses d'entretien et de renouvellement**.

Les principaux investissements ont porté sur :

- des versements au titre des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (6,4 M€) ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (3,0 M€) ;
- les opérations récurrentes de grosses réparations d'infrastructures (11,1 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (4,1 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (1,1 M€) ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (1,3 M€).

Enfin, un montant d'**1,2 M€** a été dédié au **développement de l'accessibilité** de la voirie départementale et aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux circulations douces.

### 1.2 Les infrastructures de mobilités collectives

En 2019, un investissement de **108 M€** a été consacré **aux études et travaux d'infrastructures de transports**.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

Le Département a ainsi contribué en 2019 à hauteur de **49 M€ aux infrastructures de tramways** en projet ou en cours dans le Département :

- le tramway T10 Antony-Clamart pour 38,2 M€ ;
- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 10,5 M€ ;
- le tramway T1 Nanterre / Rueil-Malmaison pour 0,2 M€.

Le Département est également engagé **dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (7 M€) et 14 à Saint-Ouen (15,3 M€)**.

Enfin, il contribue au **prolongement de la ligne du RER E (EOLE)** par l'apport d'une subvention de 150 M€, dont **36,2 M€ versés en 2019**.

### 1.3 Les acquisitions foncières liées aux mobilités

Le Département a également procédé à des acquisitions relatives aux futurs tramways et aux opérations de voirie à hauteur de **5,9 M€**. Ces dépenses correspondent aux acquisitions suivantes :

- Tramway T1 : 18 acquisitions à Colombes pour un montant de **4,34 M€** ;
- Tramway T10 : 7 acquisitions à Antony, Châtenay-Malabry, Clamart et au Plessis-Robinson pour un montant de **1,4 M€** ;
- Routes départementales 407, 906 et 989 : 3 acquisitions sur les communes de Ville-d'Avray, Clamart et Issy-les-Moulineaux pour un montant de **0,12 M€**.

## 2. L'habitat et la rénovation urbaine

En 2019, le Département a poursuivi son soutien dans le domaine de l'habitat et de la rénovation urbaine à hauteur de **5,5 M€**, montant principalement constitué :

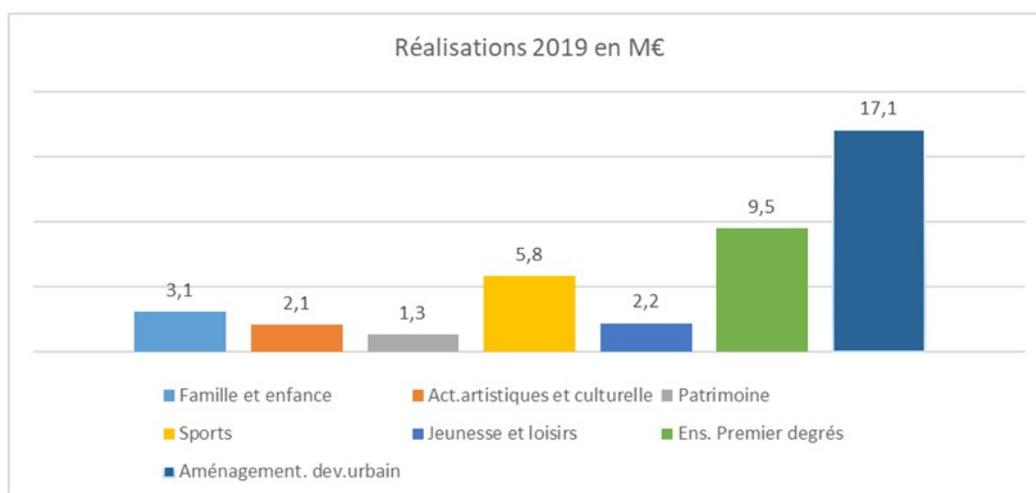
- de l'avance de **2,50 M€** versée à Hauts-de-Seine Habitat au titre du programme annuel ;
- des opérations de rénovation urbaine en cours (notamment les projets de Nanterre Université, Clichy - Entrée de ville, Colombes - Fossés Jean Bouvier), tous types d'interventions confondus (logement, équipements, aménagement) pour lesquelles la dépense s'élève à **1,63 M€** ;
- des aides versées au titre de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat social et privé pour **0,75 M€** ;
- des aides à la création ou réhabilitation de logements sociaux et étudiants pour **0,62 M€**.

Par ailleurs, le Département a maintenu son engagement financier annuel auprès de Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat, avec une aide annuelle accordée à hauteur de **10 M€**, approuvée par notre Assemblée lors de sa réunion du 18 octobre 2019 et versée sur plusieurs exercices en fonction de l'avancement des travaux.

## 3. La contractualisation avec les communes

Au total, **41,2 M€**, ont été versés en 2019 aux communes du Département au titre de l'investissement (hors rénovation urbaine). Cette augmentation de 17 M€ par rapport à 2018 est liée à la transition entre les contrats de 2<sup>ème</sup> génération et ceux de 3<sup>ème</sup> génération :

- Les subventions d'investissement au titre des contrats de 2<sup>ème</sup> génération représentent **33,6 M€**, soit +12,5 M€ par rapport à 2018 ;
- Les subventions d'investissement au titre des contrats de 3<sup>ème</sup> génération ont commencé à être versées en 2019 pour un montant de **7,2 M€**.



Douze équipements, financés dans le cadre des contrats de développement, ont été inaugurés en 2019 :

- le centre sportif La Fontaine-Colonel-Arnaud-Beltrame à Antony ;
- le Parc des sports à Bagneux ;
- la réhabilitation - extension de l'école Saint-Exupéry à Bois-Colombes ;
- le groupe scolaire Georges Pompidou à Colombes ;
- la réhabilitation - extension du groupe scolaire Maintenon à Colombes ;
- l'extension école maternelle Paul-Bert à Malakoff ;
- l'aménagement de la promenade Jean-Jaurès à Montrouge ;
- le groupe scolaire Miriam Makeba à Nanterre ;
- la passerelle François-Coty à Puteaux ;
- le groupe scolaire Robespierre à Rueil-Malmaison ;
- la crèche "La maison des musiciens" à Sceaux ;
- le terrain d'honneur du parc des sports André-Roche à Vanves.

## 4. Le patrimoine immobilier

### 4.1 La gestion active du patrimoine immobilier départemental

En 2019, les acquisitions foncières réalisées, tous types d'interventions confondues, s'élèvent à **20,3 M€**, dont **20,0 M€** pour les versements consécutifs aux contrats VEFA signés en 2019 ou antérieurement dans le cadre de la création d'implantations départementales. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- **12,90 M€** dans le cadre du contrat VEFA concernant un immeuble situé à Antony, signé le 9 décembre 2019 ;
- **7,07 M€** dans le cadre du contrat de VEFA concernant un immeuble situé dans le quartier des Hauts d'Asnières, signé le 18 décembre 2018 ;
- **0,31 M€** consacré à l'échange foncier avec l'Etat pour la cession de l'ancien Hôtel du Département. Cet échange a eu lieu avec soulte de 16 200 € en faveur du Département.

#### 4.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

Concernant les bâtiments scolaires, le Département a ainsi investi **47 M€**, dont principalement :

- **18,5 M€** au titre de la maintenance et des grosses réparations pour la pérennité du patrimoine bâti scolaire, ainsi que le mobilier scolaire ;

- **7,8 M€** au titre des travaux de reconstruction du collège et du gymnase Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison, livré à la rentrée scolaire 2019 ;
- **7,2 M€** au titre des travaux de reconstruction du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux dont la livraison est prévue pour la rentrée 2020 ;
- **2,5 M€** pour les travaux de mise en accessibilité des collèges ;
- **1,2 M€** au titre de travaux d'étanchéité du collège Descartes à Antony ;
- **0,8 M€** pour les collèges en phase concours de maîtrise d'œuvre (Pierre Brossolette à Chatenay-Malabry, Sorbonne Nouvelle à Asnières-sur-Seine, Henri Wallon à Malakoff) ou en phase de procédure de marché public global de performance (La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, Anne Frank à Antony) ;
- **0,7 M€** pour la reconstruction du gymnase Marguerite Duras à Colombes, livré fin 2018 ;
- **0,7 M€** au titre de travaux effectués pour la restructuration du pôle sciences et réparation de la cour d'honneur de la cité scolaire Marie Curie à Sceaux dans le cadre de la convention spécifique signée avec la Région Île-de-France.

#### 4.2 La rénovation et construction d'autres bâtiments sur le territoire

##### 6,3 M€ investis au titre des contrats de performance énergétique (CPE)

2019 a vu le démarrage des travaux des CPE « Systèmes » visant à l'amélioration des installations de 62 collèges et la poursuite des études des CPE « Travaux » qui donneront lieu à des travaux plus lourds sur 21 sites.

En 2019, le Département a investi **26 M€** dans l'ensemble de ses bâtiments, hors collèges, dont **5,7 M€ pour les opérations de maintenance et grosses réparations** et 0,8 M€ au titre des travaux d'accessibilité.

Les dépenses portant sur les projets d'équipements majeurs, en cours ou à venir, se répartissent principalement ainsi :

##### Dans le domaine culturel :

- **6,7 M€** pour la rénovation et la mise en accessibilité du Musée du Domaine départemental de Sceaux ;
- **4,1 M€** pour la poursuite de la construction et de la restructuration des Musée et Jardin Albert Kahn ;
- **1,3 M€** pour la rénovation de la Tour aux Figures, symbolisant l'entrée dans la Vallée de la Culture ;
- **0,7 M€** pour la création de la Cité des métiers d'arts et du design à Sèvres, dont l'objectif est de préserver les savoir-faire traditionnels et de contribuer à développer des techniques et créations innovantes. L'ensemble des marchés de travaux a été notifié en septembre 2019 ;
- **0,3 M€** pour des études concernant la réhabilitation et l'aménagement de la caserne Sully à Saint-Cloud en vue de la création du Musée du Grand Siècle.

##### Dans le domaine sportif :

- **1,8 M€** pour la construction d'un club house dans le parc des sports d'Antony, dont la réception a eu lieu en octobre 2019 ;
- **0,8 M€** pour la poursuite des études en vue de la construction d'équipements aquatiques modernes, polyvalents et attractifs dans le parc nautique de l'Île de Monsieur à Sèvres et sur le site de la piscine actuelle de la Grenouillère à Antony ;
- **0,4 M€** pour des études en vue de la réhabilitation du stade Yves du Manoir dans le cadre des Jeux olympiques de 2024 et des futures utilisations.

Dans le domaine social :

- **1,3 M€** principalement pour le regroupement des services sociaux au sein du nouveau pôle de Châtillon dont l’emménagement dans les locaux a eu lieu en avril 2019, et l’aménagement de celui de Villeneuve-la-Garenne, ouvert en avril 2018.

## **5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales**

### **5.1. L’aménagement des berges**

En 2019, le Département poursuit ses investissements en matière de politique de l’eau afin de préserver et d’améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d’agir en faveur de la réduction du risque d’inondation.

A ce titre, le Département a consacré **0,82 M€** à l’aménagement des berges. 0,35 M€ ont notamment été dédiés à la poursuite du projet vallée rive gauche et 0,32 M€ concernant l’aménagement des berges d’Asnières.

Il a également été consacré **0,55 M€** à la réalisation d’études et de travaux dont 0,17 M€ d’études pour la création de la vanne de régulation des Blagis, 0,13 M€ pour le bassin d’Antony ou encore 0,11 M€ pour le bassin de stockage/restitution à Issy-les-Moulineaux.

### **5.2 La préservation et la valorisation des espaces verts départementaux**

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en mettant l’accent sur les qualités paysagères, écologiques et d’accueil de son territoire. En 2019, il a ainsi consacré **19 M€** de crédits de paiement en investissement à l’aménagement des espaces verts.

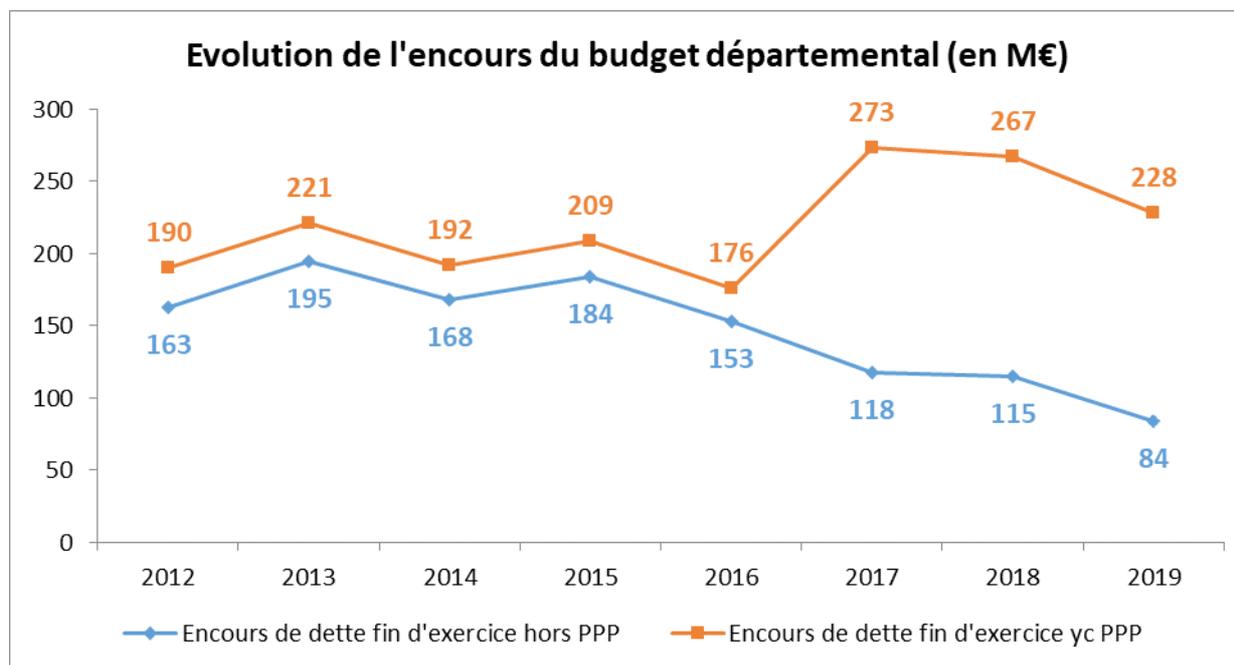
Ces crédits ont notamment servi à la réalisation de grands projets d’aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que la restauration des cascades et des perrés du Grand Canal au Domaine départemental de Sceaux (1,6 M€), la restauration de l’étang des Hautes Bornes au parc des Chanteraines (1,7 M€) et la requalification paysagère du Parc du Chemin de l’Île à Nanterre (1,4 M€). Le Département a par ailleurs investi 11 M€ dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux.

Enfin, dans le cadre de la réalisation d’un réseau de parcours buissonniers sur l’ensemble du territoire départemental, les études en vue de l’aménagement de la liaison verte des Louvresses à Gennevilliers ont été poursuivies (0,2 M€).

## **C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE**

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd’hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

L'encours de la dette du budget départemental s'élève à **228 M€** au 31 décembre 2019, soit un **désendettement de 39 M€** au cours de l'année. Hors partenariats publics privés, l'encours de dette classée est de **84 M€**, soit une baisse de 27 % en 1 an.



**Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire sur son budget principal** et a donc autofinancé intégralement ses investissements, lui permettant de réduire le poids des charges financières.

L'année 2019 a notamment été marquée par la reprise au 1<sup>er</sup> janvier de l'encours de dette du syndicat mixte de l'Île de Monsieur, pour un total de 26,8 M€. Deux remboursements anticipés, représentant 1,9 M€, ont été effectués afin de générer un gain budgétaire de 0,4 M€ et de réduire la part des prêts non classés en catégorie A1 dans l'encours. L'autre fait marquant de l'année 2019 est l'arrivée à échéance de deux contrats de prêt, qui mobilisaient 15 M€ de remboursement annuel.

Fin 2019, la durée de vie résiduelle de la dette départementale, hors PPP, ressort à seulement 6 ans et 11 mois, contre 12,8 ans en moyenne (données Finance Active 2018). Hors PPP, le taux moyen pondéré s'élève à 3,62 % contre 4,27 % fin 2013.

Les charges financières se sont élevées à **4 M€** en 2019, et ce alors même que le Département s'est vu transférer en 2019 les neuf contrats de prêt du syndicat mixte de l'Île de Monsieur dissout. En incluant les PPP, les charges financières se sont élevées à 11 M€.

#### **D. LES OPERATIONS D'ORDRE**

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine départemental immobilisé a atteint **229,3 M€** en 2019, soit une légère diminution par rapport à l'exercice 2018 (239 M€).

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements de subventions reçues par le Département, qui s'est élevée à **19,8 M€** en 2019 ;
- d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, depuis 2016, sur les subventions versées. En 2019, les neutralisations ont atteint **179,3 M€**.

## IV. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019 ET SON AFFECTATION

L'instruction M52 prévoit que l'Assemblée départementale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci.

Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2019 à la somme des titres émis. Complété du résultat antérieur, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

### A. Une amélioration de l'excédent de fonctionnement

L'analyse par chapitres des mouvements en dépenses et en recettes fait apparaître une réalisation des recettes s'élevant à 2,455 Mds € et de dépenses de 1,961 Md €, soit un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté n-1) s'établissant à 494 M€.

CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
930	SERVICES GENERAUX	122 862 226,60	23 959 680,31
931	SECURITE	43 612 025,86	0,00
932	ENSEIGNEMENT	99 051 982,30	9 320 487,38
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	59 918 089,14	7 292 730,04
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 318 822,96	1 328 120,99
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	555 314 162,62	46 989 790,50
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	224 155,50	9 864,94
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	64 825 323,51	6 613 814,80
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	181 351 241,22	2 475 986,94
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	22 672 343,31	4 635 533,10
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	51 948 591,45	17 144 694,71
938	TRANSPORTS	99 939 614,02	190 378,03
939	DEVELOPPEMENT	626 567,68	45 811,97
940	IMPOSITIONS DIRECTES	282 330 298,00	1 024 331 978,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	94 582 046,00	979 410 809,74
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	101 987 348,60
943	OPERATIONS FINANCIERES	4 315 303,06	446 819,02
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	332 196,17	0,00
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	390 244,00	29 190 162,00
<b>Total</b>	<b>Mouvements réels</b>	<b>1 711 615 233,40</b>	<b>2 255 374 011,07</b>
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	249 307 719,71 €	200 023 426,60 €
<b>Total</b>	<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>249 307 719,71 €</b>	<b>200 023 426,60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>général fonctionnement</b>	<b>1 960 922 953,11 €</b>	<b>2 455 397 437,67 €</b>
	<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>494 474 484,56 €</i>

## B. Une section d'investissement en déficit

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit d'un montant de 80 M€.

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
900	SERVICES GENERAUX	18 984 427,24	2 016 558,12
902	ENSEIGNEMENT	53 642 165,82	7 173 191,50
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	25 408 277,53	224 750,87
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 062,84	0,00
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	22 341 397,19	51 447,93
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	89 030 839,85	2 364 042,21
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	18 585 306,60	40 786,87
908	TRANSPORTS	18 201 039,30	16 146 869,46
910	SERVICES GENERAUX	62 757 135,94	0,00
911	SECURITE	2 152 630,36	0,00
912	ENSEIGNEMENT	13 281 276,95	0,00
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	13 277 236,41	8 151,00
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	8 463 388,32	0,00
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	11 600 090,24	566,09
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	41 771 142,57	1 808 174,44
918	TRANSPORTS	62 313 354,12	73 834,93
919	DEVELOPPEMENT	0,00	83 683,90
922	Dotations et participations	4 391,64	35 602 862,43
921	Taxe s non affectées	0,00	115 769,00
923	Dettes et autres opérations financières	31 502 737,61	300 087 833,89
924	Opérations pour compte de tiers	1 472 166,00	435 684,87
<b>Total</b>	<b>Mouvements réels</b>	<b>495 257 066,53</b>	<b>366 234 207,51</b>
925	Opérations patrimoniales	17 654 729,24	17 654 729,24
926	Transferts entre les sections	200 023 426,60	249 307 719,71
<b>Total</b>	<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>217 678 155,84</b>	<b>266 962 448,95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>général investissement</b>	<b>712 935 222,37 €</b>	<b>633 196 656,46 €</b>
	<i>Résultat d'investissement</i>	<i>-79 738 565,91</i>	

## C. Un résultat cumulé en hausse

A l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais non ordonnancées au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2019, 13 087 714,87 € et 1 785 357,61 € seront respectivement reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un montant total des charges de restes à réaliser de 14 873 072,48 €. Le tableau synthétique ci-dessous retrace les résultats de l'exercice 2019 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 960 922 953,11	Dépenses	712 935 222,37
Recettes	2 455 397 437,67	Déficit antérieur	299 210 053,92
Excédent antérieur	563 385 651,88	Recettes	633 196 656,46
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 860 136,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-378 948 619,83</b>

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux départements, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement<sup>14</sup> ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2019, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **380 733 977,44 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **378 948 619,83 €** au titre du déficit et **1 785 357,61 €** au titre de la charge des reports ;
- **677 126 159,00 €** correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont **13 087 714,87 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

\*\*\*

Ce compte administratif démontre à nouveau le bien-fondé de notre stratégie, qui privilégie un haut niveau d'investissement et la poursuite de politiques publiques innovantes, notamment en matière de solidarités, d'éducation et d'attractivité du territoire, tout en veillant à garantir le bon emploi des deniers publics.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, qui nous expose à de nouvelles charges, probablement encore insoupçonnées dans leur ampleur, mais également à d'importantes pertes de ressources, la gestion exemplaire que nous a léguée Patrick Devedjian sera une précieuse source de résilience, nous permettant sans doute à l'avenir de garantir le maintien du niveau de nos services publics départementaux.

Tel est le projet de compte administratif 2019 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**

---

<sup>14</sup> Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.